



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Organisation du Conseil d'Etat pour la fin de la législature

Le Conseil d'Etat a finalisé la composition des départements dès le 1^{er} juin. Cette nouvelle organisation fait suite aux conclusions du rapport d'analyse externe effectué par Jean Studer au sein du Département des finances et de l'agriculture. Christelle Luisier Brodard dirigera le département en charge des finances, du territoire et du sport. Valérie Dittli prend la tête du département en charge de l'agriculture, de la durabilité et du climat et du numérique. Nuria Gorrite sera à la tête du département des institutions, de la culture, des infrastructures et des ressources humaines. Frédéric Borloz sera en charge de l'enseignement, de la formation professionnelle et des relations avec les communes. Cette organisation doit permettre au Conseil d'Etat de poursuivre son action au service de la population avec sérénité.

Le Conseil d'Etat a finalisé son organisation suite à l'analyse de l'expert externe Jean Studer. Les mesures prises ont pour but de garantir le bon fonctionnement des institutions.

Ainsi, la présidente du Conseil d'Etat, Christelle Luisier Brodard sera en charge dès le 1^{er} juin du Département des finances, du territoire et du sport (DFTS), composé de la Direction générale de la fiscalité (DGF), du Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI), de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) et du Service de l'éducation physique et du sport (SEPS).

Valérie Dittli dirigera le Département de l'agriculture, de la durabilité et du climat et du numérique (DADN) composé de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) - actuellement au DCIRH -, de l'Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC), de Statistique Vaud, de l'Office de la consommation (OFCO), - actuellement sous la responsabilité du DEIEP. Par ailleurs, le dossier sur la loi-cadre sur la durabilité - actuellement au DITS - est placé sous la responsabilité du DADN.

Nuria Gorrite prendra, pour sa part, la tête du Département des institutions, de la

culture, des infrastructures et des ressources humaines (DICIRH), composé de la Direction générale de la culture (DGC), de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), de la Direction générale des ressources humaines (DGRH) et des affaires transfrontalières, - actuellement sous la responsabilité du DEF. De plus, la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) sera rattachée au DICIRH.

Concrètement, les affaires juridiques et les droits politiques sont placés sous l'autorité de Mme Gorrite. Sous l'angle fonctionnel, les secteurs des communes, des finances communales et des affaires préfectorales sont placés sous la direction de M. Borloz et le secteur des affaires religieuses reste sous la direction de Mme Luisier.

Pour le reste, la dénomination et l'organisation des autres départements demeurent identiques.

La nouvelle organisation répond aux constats et recommandations du rapport de Jean Studer. Le Conseil d'Etat souhaite que cette organisation lui permette de poursuivre son action au service de la population et au bon fonctionnement des institutions avec sérénité.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 avril 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DITS, Christelle Luisier Brodard, présidente du Conseil d'Etat
CHANC, Michel Staffoni, chancelier d'Etat